



Kit d'aide au départ en stage à l'étranger

Edition 2016-2017



Table des matières

Quand faire son stage ?	3
Pourquoi faire son stage ?	3
Trouver un terrain de stage à l'étranger.....	3
· <u>Où Chercher ?</u>	3
· <u>Etablir un contact</u>	4
· <u>Constituer un dossier</u>	5
Financer son projet	6
· <u>Au niveau local</u>	6
· <u>Au niveau de l'université ou européen</u>	7
Avant le départ.....	7
· <u>Formalités administratives</u>	7
Formalités sanitaires	9
· <u>Les vaccinations</u>	9
· <u>La prescription d'un traitement prophylactique du paludisme</u>	9
· <u>La trousse médicale à emporter</u>	10
Le transport	10
Le logement.....	11
La Sécurité	11
Culture et adaptation.....	11



Partir à l'étranger lors de nos études n'est pas toujours facile. Ce kit d'aide au départ à l'étranger est un document de soutien à tout étudiant sage-femme souhaitant réaliser un stage à l'étranger. Voici donc quelques informations pratiques et logistiques sur les démarches à effectuer :

Quand faire son stage ?

La réponse à cette question est très école-dépendante. En effet, certaines écoles n'autorisent les stages à l'étranger qu'uniquement sur le deuxième cycle de formation, il faut donc se renseigner à l'avance.

Pourquoi faire son stage ?

C'est la question à se poser et à laquelle il faut répondre avant d'entamer toute démarche. En effet, il ne faut pas oublier qu'un stage doit présenter un intérêt pédagogique qu'il appartient à l'étudiant de mettre en avant dans le but de le faire valider par son école, mais aussi dans la perspective de se former de manière efficace à la profession de sage femme.

Trouver un terrain de stage à l'étranger

La première étape consiste à trouver un terrain de stage à l'étranger, chose souvent périlleuse. Cette phase doit commencer le plus tôt possible, car les démarches administratives sont longues et il est donc indispensable de s'y prendre bien à l'avance.

- **Où Chercher ?**

Voici plusieurs moyens pour trouver un terrain de stage :

- > **L'école de sage-femme**

Certaines écoles sont en collaboration avec des centres hospitaliers à l'étranger, il s'agit d'une réelle opportunité à saisir qui facilitera grandement les démarches administratives et la recherche d'un logement. Si des étudiants sont déjà partis en stage à l'étranger, il est possible de se renseigner auprès d'eux pour profiter de leur terrain de stage.



Pour cela, il faut demander aux écoles les coordonnées de l'établissement ainsi que celles des étudiants étant déjà allés sur le terrain de stage voulu. Non seulement leur expérience peut être utile (conseils pratiques, logement...), mais les démarches administratives en seront également facilitées.

> **Après de la faculté à laquelle l'école est rattachée**

De part le fait que les étudiants sages-femmes s'inscrivent à l'université, ils ont le droit de profiter des conventions signées avec les établissements de santé. Il peuvent donc se renseigner directement avec la ou les personne(s) en charge des stages étudiants à l'étranger et leur demander des conseils autant sur les lieux de stages que sur les subventions existantes.

> **Sur le catalogue des stages à l'étranger de l'Anesf**

À travers les tableaux des différents lieux de stage à l'étranger qui sont répertoriés et actualisés tous les ans, cet outil permet de voir dans quels pays les étudiants sages femmes ont pu aller ces dernières années, ce qui peut aider dans le choix de la destination. Le catalogue comprend les démarches administratives, informations pratiques et conseils donnés par les étudiants sages femmes suite à leur stage effectué à l'étranger.

> **Internet**

Tout le monde le sait : internet est une formidable base de données. En effet, la plupart des hôpitaux et maternités ont un site Internet où l'on peut trouver leurs coordonnées ainsi que des informations sur leurs activités. Si ce n'est pas le cas, il suffit de se rediriger sur le site de la ville où vous souhaitez effectuer votre stage. Une autre piste peut être celle des hôpitaux français se situant à l'étranger.

• **Etablir un contact**

> **Le courriel**

Il est indispensable car il facilite l'envoi de documents et assure une rapidité dans les échanges, contrairement à la correspondance postale.



> L'appel téléphonique

Il permet de se présenter et de motiver succinctement la demande de stage. Par ce biais, il est facile d'être fixé sur la suite des événements (refus catégorique, ou poursuite des démarches).

Ces deux méthodes sont à combiner, il est préférable d'envoyer un mail puis d'appeler quelques jours après. Ce qui permet de montrer sa motivation.

• Constituer un dossier

Il s'agit d'une étape essentielle pour voir son projet aboutir. Ce document est sans doute la clé pour valider sa demande car il permettra à l'école de juger de sa réelle motivation. Le contenu diffère énormément selon les écoles, pouvant aller de la simple lettre de motivation au dossier complet (description du pays demandé, renseignements sur la pratique des sages-femmes, sur l'établissement d'accueil, etc.).

Il faut bien se renseigner auprès de son école quant à ses exigences sur le contenu de ce dossier, cela peut éviter toute perte de temps et de refus.

Voici la liste, non exhaustive, des documents qu'il faudra fournir :

- Courrier manuscrit de demande de stage à l'étranger à l'attention du directeur. Dans ce courrier il faudra exposer ses motivations ainsi que les objectifs visés à travers ce stage.
- Demande de stage auprès des responsables sur le terrain de stage, accompagnée de son argumentaire et des objectifs personnels.
- Objectifs de stages traduits dans la langue étrangère locale.
- Accord écrit du référent de la structure d'accueil afin de le transmettre aux cadres pédagogiques.
- Présentation complète du lieu de stage.



Financer son projet

Un des principaux freins pour le départ en stage peut être le budget. En effet avant de commencer toute démarche, il est important de budgétiser l'ensemble de son projet (transport, vie sur place, hébergement, visa...). Afin d'alléger cette entreprise, quelques pistes sont présentées. Il ne faut pas oublier que ces démarches administratives prennent beaucoup de temps : pour la question du financement d'un stage à l'étranger, il est donc indispensable de s'y prendre le plus tôt possible (cela peut prendre plus de six mois).

- **Au niveau local**

- > **Les étudiants**

Ce n'est peut-être pas la première fois que des étudiants partent faire leur stage à l'étranger. Ils ont sûrement des pistes sur leur propre expérience au local, sur qui contacter et comment s'y prendre pour arriver à ses fins. Le secrétariat de l'établissement pourra facilement fournir les coordonnées de ces étudiants, qu'ils soient encore présents dans l'établissement ou déjà diplômés.

- > **L'école de sage-femme**

En règle générale, la secrétaire de l'école est au courant des aides éventuelles dont peuvent bénéficier les ESF.

- > **Le conseil régional**

C'est de lui que nous obtenons nos bourses donc pourquoi ne pas bénéficier des aides qu'il offre pour soutenir la mobilité étudiante ? Les sites Internet des conseils régionaux contiennent généralement toutes ces informations. Ces bourses sont souvent méconnues des étudiants, de la direction des écoles et des administratifs du conseil régional eux-mêmes. Il vaut parfois mieux téléphoner, insister et ne pas hésiter à se rendre sur place pour obtenir les informations souhaitées surtout si les démarches précédentes n'ont pas abouti. D'autre part, un représentant de l'ARS est présent lors du conseil pédagogique. Un lobbying peut être fait par l' élu en conseil pédagogique à ce moment-là, il peut donc être important de le tenir au courant de son projet



> La commune

Ne pas hésiter pas à s'adresser à la Mairie de sa commune d'étude, qui peut également être source de financement via des bourses de mobilité étudiante et de soutien de projets.

> Autres pistes au local

Il existe souvent des initiatives privées et un tissu associatif local qui peuvent soutenir les initiatives étudiantes, la plupart du temps sous certaines conditions (compte-rendu de voyage, conférences, photos...) à explorer aussi.

- **Au niveau de l'université ou européen**

Il existe un grand nombre de bourses dédiées à ce type de projet. Grâce aux conventions universitaires, il est possible de bénéficier de ces bourses. Il faut se rapprocher des élus de l'université ou du personnel en charge des stages à l'étranger de son université, voire directement la faculté de médecine à laquelle son école est rattachée pour la mise en place du dossier.

Il existe aussi la **bourse de mobilité internationale** du CROUS/CNOUS. Il faut se renseigner directement auprès de son CROUS académique pour les modalités ainsi que du montage du dossier. Les élus CROUS peuvent aussi aider en appuyant la demande.

Avant le départ

Une fois le projet aboutit et le financement trouvé, il reste encore plusieurs points importants à passer en revue, sans lesquels le départ risque de ne pas être possible.

- **Formalités administratives**

Il faut s'y prendre longtemps à l'avance car le traitement de la demande peut être assez long. Tout d'abord, il faut s'informer sur les formalités à remplir selon le pays où l'on se rend (passeport, visa, assurance...). Les documents indispensables à détenir pour partir sont :



> En UE :

- Une *carte nationale d'identité* en cours de validité
- *Carte d'assurance maladie européenne* (à demander à l'avance car n'est pas délivrée en systématique lorsque l'on est affilié à la sécurité sociale étudiante ou à la CPAM pour les ESF de seconds cycles)

> Hors UE :

- Un *passport* (vérifier sa date d'expiration, certains pays n'acceptant pas qu'il soit expiré pendant le séjour. La demande se fait à la mairie ou à la préfecture ou sous-préfecture compétente selon sa résidence). *NB: Pour information le passport coûte moins de 100€ et est valable 10 ans.*
- Un *visa* éventuel (s'adresser au consulat ou aux services consulaires de l'ambassade du pays dans lequel vous souhaitez vous rendre). Les ambassades (ou consulats) de chaque pays en France pourront être des sources d'informations fiables.

Il ne faut pas oublier de s'occuper des *assurances*. Personne n'est à l'abri d'un problème de santé (ou plus...) à l'étranger. Il faut bien veiller à être couvert par une assurance qui prendra en charge une éventuelle hospitalisation, ou un rapatriement. Dans certains cas en effet, au vu de la qualité des services de soins proposés dans certains pays, un rapatriement d'urgence peut être à envisager. Se renseigner auprès de la caisse d'Assurance Maladie, pour plus d'informations.

> Que faire en cas de vol ou de perte de documents à l'étranger ?

Afin d'éviter les désagréments liés au vol ou à la perte de vos documents d'identité, il est conseillé de ne les garder sur soi que si cela est absolument nécessaire et d'en garder séparément des copies recto-verso, de scanner ses documents d'identité et sa carte bleue avant de partir et de se les envoyer sur sa boîte mail.

Ceci facilitera la demande de renouvellement de ces documents. Les déclarations de vol ou de perte de documents doivent être faites auprès des autorités locales de police du lieu présumé du vol ou de la perte.



Les consulats français à l'étranger ne peuvent enregistrer que les déclarations de perte ou de vol des documents d'identité français suivants : passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire. Ils vous remettront alors un récépissé à présenter, le cas échéant, au moment du renouvellement de ces documents.

Formalités sanitaires

- **Les vaccinations**

Des vaccinations sont nécessaires et parfois obligatoires pour des séjours à l'étranger. Même non obligatoires, elles sont utiles pour vous protéger contre des maladies graves (surtout dans le cadre d'un stage à l'hôpital, en dispensaire...). Il est important de s'informer assez longtemps avant son départ sur ce qui est recommandé en fonction de la destination. Toutes les informations utiles (vaccinations recommandées, liste des centres de vaccination) se trouvent aux adresses suivantes :

- > **Comité d'Informations MEDicales (CIMED)**

- Internet : www.cimed.org/

- > **Centre médical de l'Institut Pasteur**

- 209-211 rue de Vaugirard - 75015 Paris

- Téléphone : 0890 710 811 -

- Internet : <http://cmip.pasteur.fr/>

- > **Le service public**

- Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F720>

- **La prescription d'un traitement prophylactique du paludisme**

Le paludisme est une maladie grave, potentiellement mortelle, transmise par les moustiques particulièrement actifs entre le crépuscule et l'aube. Il est très répandu en zone tropicale. Des médicaments peuvent être pris pour prévenir cette infection ; ils sont prescrits par le médecin traitant ou lors d'une consultation dans un centre de conseils aux voyageurs.



Le traitement tient compte des zones visitées, de la durée du voyage, de l'âge et de l'état de la personne (intolérance, grossesse). Ce traitement doit être complété par des mesures de protection contre les piqûres de moustiques (moustiquaire, insecticide, aérosol spécial tropiques).

- **La trousse médicale à emporter**

Outre les médicaments nécessaires aux traitements en cours (à emporter si possible en quantité suffisante), le contenu de la trousse médicale dépend de la destination. Le médecin peut en établir la liste : antipaludiques, anti diarrhéiques, antalgiques, antiseptiques cutanés, pansements, compresses, bandages, préservatifs... Dans le cas de traitement en cours, il vaut mieux emporter avec soi l'ordonnance ou bien une copie de celle-ci. Cela peut être utile dans le cas de contrôle de bagages ou tout simplement en cas de besoin de renouvellement lors du séjour.

Le transport

En voiture, en train ou en avion, il est important de budgétiser ce pôle de dépenses. Important à savoir, pour le train et l'avion, la plupart du temps, plus le billet est pris précocement, moins le billet est onéreux.

S'il est souvent possible d'acheter un billet juste avant le départ, 4 à 6 mois à l'avance sont des délais raisonnables qui permettent d'assurer les meilleurs tarifs. Attention tout de même à ne pas embarquer avec n'importe quelle compagnie. Il est possible de vérifier que la compagnie ne figure pas sur la liste noire établie par l'Union Européenne. Cette liste est disponible sur http://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban/index_fr.htm.

Petit détail pratique, n'oubliez pas de peser votre valise avant le départ ! Généralement le poids autorisé est de 20 kg et les kilos supplémentaires peuvent revenir très cher selon la compagnie aérienne.



Le logement

Dans le meilleur des cas, il est possible de se loger dans la famille ou chez des amis présents sur place. Mais il ne faut pas se priver d'un stage à l'étranger parce que l'on n'a aucun contact là-bas.

Voici quelques idées :

- Demander aux étudiants qui ont précédé, même s'ils étaient logés chez de la famille, peut-être que celle-ci peut aussi accueillir d'autres étudiants ;
- Demander au correspondant avec qui vous êtes en contact, si tel est le cas, s'il existe un logement à proximité de l'hôpital ou de la structure (internat) ;
- Se renseigner auprès des universités locales pour une chambre universitaire. ;
- Louer une chambre chez un particulier (annonce sur les sites immobiliers locaux ou sur les sites de voyageurs) ;
- Les auberges de jeunesse ;
- Penser à contacter les étudiants sages-femmes ou l'école de sage-femme de la ville concernée. Rien de tel que l'entraide étudiante !

La Sécurité

Certains pays ou certaines régions sont à éviter, pour différentes raisons : instabilité politique, conflits, catastrophes naturelles, épidémies. Il est donc impératif de se renseigner sur l'actualité des pays où l'on se rend.

La rubrique « conseils aux voyageurs » du site du ministère des affaires étrangères est une source d'informations fiable : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>. À noter que le projet peut être refusé par l'école ou lors du conseil technique pour les causes citées plus haut.

Culture et adaptation

Se rendre à l'étranger, c'est aussi se confronter à une culture différente. Si l'essentiel s'apprend sur place, il est important de se documenter sur le pays, ses us et coutumes avant le départ pour ne pas passer à côté de certaines choses.



Cela peut permettre de se préparer aux différences culturelles et les conséquences que cela peut avoir sur la prise en charge des patients. Il est important d'apprendre à évoluer avec le monde qui nous entoure.

Partir à l'étranger, c'est aussi être dans un état d'esprit de découverte et d'ouverture vers l'autre et sa culture. Cet esprit d'ouverture devient alors une invitation à la découverte et à la rencontre de l'autre, dans une volonté d'enrichissement mutuel et de partage.

Pour un stage à l'étranger, il est impératif de maîtriser soit la langue couramment utilisée dans le pays de destination, soit l'anglais. Il faut donc se préparer. Pour cela, le **lexique de la maïeutique** est là. C'est une aide cruciale pour partir à l'étranger en toute confiance.

Enfin, partir, c'est surtout s'interroger... s'interroger sur soi, interroger son projet, et selon le cas, interroger l'éthique.

« Do the difficult things while they are easy and do the great things while they are small. A journey of a thousand miles must begin with a single step. »

Lao tseu

« Faites les choses difficiles lorsqu'elles sont faciles et les grandes choses lorsqu'elles sont petites. Un voyage de milliers de kilomètres doit commencer par un unique pas »



Si tu as des questions ou remarques, n'hésites pas à contacter le/la vice président(e) en charge des relations internationales à l'adresse mail suivante : international@anesf.com.